



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 31 Mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19 h 30, le Conseil Administratif du CCAS de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Brigitte HERBOMMEZ.

Présents : LEFEBVRE Yves, DAUCHY Béatrice, HERBOMMEZ Brigitte, MERESSE Marie Pierre, ROUSSELLE Christiane, DUHAMEL José, VAN HAVERBEKE ALAIN.

Pouvoirs :

De CORNILLE Simone à LEFEBVRE Yves

De KRAWCZYK Richard à HERBOMMEZ Brigitte

Absents: CURVERS Catherine, HANNECART Isabelle, PLAISANT Christelle

Secrétaire de Séance : HERBOMMEZ Brigitte

### 1) Approbation du compte-rendu du 02/11/2015

Le compte rendu du conseil administratif du 02/11/2015 a été modifié dans le sens où Mme HERBOMMEZ Brigitte avait donné pouvoir à Mme MERESSE Marie Pierre. Son nom apparaissant parmi les présents a été rayé. Le compte-rendu, ainsi modifié, de la réunion du Conseil Administratif du CCAS du 02 Novembre 2015 est approuvé par l'assemblée présente.

### 2) Compte de Gestion 2015

Après en avoir délibéré, le conseil administratif à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3) Compte Administratif 2015

Le Conseil Administratif, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Yves LEFEBVRE, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2014		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2015		RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENT S
Investissement		0.00€	0.00€	992.50€		992.50€
Fonctionnement		2 298.23€	6557.87€	3 647.31€	2 910.56€	
001 Solde d'investissement n-1		21 000.00€	0.00€	21 000.00€		
002 Résultat reporté n-1		30 599.26€		32 897.49€		
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00€</b>	<b>53 897.49€</b>	<b>6557.87€</b>	<b>58537.30€</b>	<b>2 910.56€</b>	<b>992.50€</b>

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	
	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement		992.50€
Fonctionnement	2 910.56€	
001 Solde d'investissement n-1		21 000.00€
002 Résultat reporté n-1		32 897.49€
<b>TOTAUX</b>	<b>2 910.56€</b>	<b>54 889.99€</b>

Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

#### 4) Affectation du Résultat

Le Conseil Administratif a arrêté les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'Investissement de 21 992.50€ ;
- un résultat (excédent) de la section de Fonctionnement de 29 986.93€ ;

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Administratif, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement. Cette affectation doit permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Sur les 21 992.50€ € d'excédent d'investissement 21 992.50€ vont être affectés en Recettes au 001 et sur les 29 986.93€ € de résultat de clôture de 2015, 29 986.93€ € sont affectés au compte 002 en Recettes.

LE CONSEIL ADMINISTRATIF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement au 001 et l'excédent de fonctionnement en Recettes au 002.

#### 5) Budget primitif 2016

CONSIDERANT l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 15 Avril 2016, Après en avoir délibéré, LE CONSEIL ADMINISTRATIF, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

Mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
- Investissement	21 992.50€	21 992.50€
- Fonctionnement	32 286.93€	32 286.93€
<b>TOTAL</b>	<b>54 279.43€</b>	<b>54 279.43€</b>

6) Subvention Comité des fêtes

Le Conseil Administratif décide d'allouer aux COMITE DES FÊTES DE SAMEON 2000 €  
Et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget au compte 6574.

